

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : **alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre**

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

NOTE D'INFORMATION

EXTRA SCOLAIRE ETE 2023

► ACCUEIL DE LOISIRS : du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023 inclus.

- ✓ L'Accueil de Loisirs Intercommunal « Brou juniors » de Brou est habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir.
- ✓ Il fonctionnera sur le temps extra-scolaire (journée).
- ✓ La capacité d'accueil sur le temps extra-scolaire est de 24 jeunes de 11 à 17 ans.
- ✓ La CAF et la MSA participent au financement de la structure.
- ✓ 1ere semaine : mini camp ; inscription obligatoire pour toute la semaine
- ✓ **Une paire de baskets propres est obligatoire pour accéder à la salle**

► JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

- ✓ Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h00 à 18h00

► ACCUEIL DU MATIN JUSQU'À 09H00

- ✓ Les parents emmènent leurs enfants directement à l'Accueil de Loisirs. Tout en respectant le protocole mis en place pendant la crise sanitaire.

► ACCUEIL DU SOIR A PARTIR DE 17H00

- ✓ Les parents récupèrent leurs enfants à l'Accueil de Loisirs à partir de 17h00, sauf cas exceptionnel, tout en respectant le protocole mis en place pendant la crise sanitaire.

► FREQUENTATION

- ✓ Inscription par jour daté.
- ✓ Une fiche d'inscription avec les jours retenus est à renseigner.
- ✓ La structure peut accueillir les enfants en situation de handicap selon certaines conditions (prévoir au préalable un entretien avec le responsable de la structure).

► INSCRIPTION

- ✓ Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers
- ✓ Dossier d'inscription disponible à l'Accueil de Loisirs « Le Jardin des Elfes » et à la mairie de Brou
- ✓ Dépôt des dossiers d'inscription à l'ALSH d'UNVERRE
- ✓ Pour les parents divorcés/séparés et en cas de garde alternée de l'enfant, chacun des parents doit constituer un dossier.

► Réception des dossiers :

- ✓ Accueil de Loisirs aux horaires habituels d'ouverture ou exceptionnellement par mail.
- ✓ Renseignements complémentaires auprès du référent de l'Accueil de Loisirs 06 20 99 28 45 et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).
- ✓ L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Périscolaire, les Accueils de Loisirs et les Ecoles de Musique.

► ENCADREMENT

- ✓ Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés.

► DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR L'INSCRIPTION

- ✓ Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile « individuelle » ou « extra-scolaire » (durée de validité 1 an)
- ✓ Fiche sanitaire de liaison
- ✓ Livret de famille
- ✓ Décision du tribunal notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- ✓ P.A.I. (protocole d'accueil individualisé)

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

✓ **Certificat médical d'aptitude** à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)

En cas de réinscription sur une autre période aux Accueils de Loisirs/Accueils périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, les documents justificatifs ci-dessus ne seront pas redemandés dans la limite de leurs durées de validité, sauf en cas d'éventuels changements (nouveaux vaccins). Merci de nous préciser dans quelle structure/période vous avez déjà inscrit votre enfant afin que l'on puisse récupérer vos documents fournis précédemment :

► TARIFS :

Le prix de la journée à l'accueil de Loisirs comprend le repas, le goûter et les diverses activités

Sortie exceptionnelle : 4.43 € par jour (transport compris)

Tarif mini camp / nuitée (transport, activités, diner et petit déjeuner compris) : 6.67 €

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs journée (de 8h00 à 18h00)	Tarifs journée (de 8h00 à 18h00)
	Famille de la CDC	Famille Hors CDC
Jusqu'à 750 €	6.10 €	10.90 €
De 751 à 1 100 €	7.54 €	12.69 €
De 1.101 € à 1 400 €	8.80 €	13.89 €
De 1 401 € à 1 700 €	9.93 €	15.23 €
De 1 701 € à 2 000 €	11.37 €	16.50 €
De 2 001 € à 2 300 €	12.55 €	17.77 €
Plus de 2 301 €	13.77 €	18.93 €

- ✓ **Les tarifs** sont calculés en fonction de vos revenus N-1.
- ✓ **Dégressivité de 10 % est appliquée pour le 2ème enfant, 20% à partir du 3ème enfant... fréquentant le même accueil de loisirs sur les petites vacances en journée (extra-scolaire).**
- ✓ **Le règlement** sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun (Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun).
- ✓ **En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation)** et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.

Extrait du règlement intérieur

- ✓ **Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 4 jours ouvrés.** L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail...) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).
- ✓ **En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs,** il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs. Dues aux accidents de la vie (décès, **perte d'emploi...**), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.
- ✓ **Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs.** En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, **16.40 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh un verre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

► **MODALITES DE PAIEMENT**

- ✓ Paiement par chèque (envoi postal) au Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun.
- ✓ Paiement en espèces (jusqu'à 300 €) et en Carte Bancaire au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement par chèque CESU au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement par virement au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

028015 - 0 TRESORERIE DE CHATEAUDUN

Coordonnées

Adresse 14 RUE DE LA MADELEINE
28205 CHATEAUDUN CEDEX

Adresse postale BP 60115
28205 CHATEAUDUN CEDEX

Téléphone 02 37 45 22 62
Télécopie 02 37 45 94 73
Mél t028015@dgfp.finances.gouv.fr
Siret 13001016800255

Coordonnées bancaires

RIB

Code flux	Auto / Classique	Code banque	Code guichet	N° compte
053	Automatisé	30001	00284	D2800000000 - 18

IBAN

Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR70	3000	1002	84D2	8000	0000	018	BDFEFRPPCCT

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

**Dossier à retourner à : alsh un verre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre
ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr**

Portable : 06 20 99 28 45

**Date et heure de réception
du dossier d'inscription :**

.....
.....

FICHE D'INSCRIPTION

EXTRA SCOLAIRE ETE - 2023

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PERSONNE RESPONSABLE : PERE MERE TUTEUR

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ N° téléphone maison : ▶ N° téléphone travail : ▶ N° portable(s) :

▶ E-mail (s) :

PERSONNE CONJOINT(E) : PERE MERE Autres (à préciser) :

▶ Nom et prénom du responsable :

▶ Adresse domicile :

▶ Code postal : ▶ Commune :

▶ N° téléphone maison : ▶ N° téléphone travail : ▶ N° portable(s) :

E-mail (s) :

SITUATION FAMILIALE :

Nombre total d'enfants :

Nombre d'enfants à charge :

Marié (e) Célibataire Divorcé (é) Pacsé (e) Séparé (e) Union maritale Veuf (ve) Autre

Décision du jugement (joindre une copie)

REGIME :

AGRICOLE (MSA) SNCF/RATP REGIME GENERAL ET FONCTIONNAIRE

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES :

▶ Allocataire : OUI NON CAF MSA RSI Autres (à préciser) :

▶ Si oui, nom et prénom de l'allocataire :

▶ Numéro de l'allocataire (fournir un justificatif) :

PROFESSION :

▶ Madame : ▶ Lieu de travail :

▶ Monsieur : ▶ Lieu de travail :

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS DE SANTE (remboursement maladie) :

CPAM MSA RSI Autres (à préciser) :

▶ Nom et prénom de l'assuré :

▶ Numéro de sécurité sociale (fournir un justificatif) :

PARTICIPATION ENTREPRISE :

OUI NON

▶ Si oui, libellé et coordonnées de l'entreprise :

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS


Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Code de l'Action Sociale et des Familles

 <p>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</p>	<p>Enfant : Nom : Prénom:.....</p>
	<p>Date de naissance : Garçon : <input type="checkbox"/> Fille : <input type="checkbox"/></p>
	<p>Adresse :</p>

Accueil de Loisirs « Le Jardin des Elfes » de Brou - Date du séjour :

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés			Dates
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication - **Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication**

II – Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : Médicamenteuses : oui non Asthme : oui non Alimentaires : oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates

et les précautions à prendre

L'enfant dispose-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ? Oui Non Si oui, joindre une copie

L'enfant est-il en situation de handicap ? Oui Non

III - Recommandations utiles des parents :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : Travail : Portable :

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

AUTORISATION DES PARENTS

Valable sur les périodes de l'extra-scolaire (journée)

EXTRA SCOLAIRE ETE 2023

- **Je soussigné (e) :**
- **Responsable de l'enfant :**
- **Autorise** l'utilisation des photographies et des vidéos à des fins pédagogiques dans la structure pour toute l'année extra-scolaire 2022-2023 et **s'engage** à ne pas diffuser les photographies et les vidéos à un tiers :
 OUI NON
- Pour les événements exceptionnels, une demande d'autorisation complémentaire vous sera demandée.*
- **Autorise** l'utilisation des photographies et des vidéos d'activités ou d'enfants non reconnaissables dans le cadre de la communication Intercommunale (site internet, page Facebook bulletin communal et intercommunal...) : OUI NON
- **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités de l'Accueil de Loisirs : OUI NON
- **Autorise** le Directeur de l'Accueil de Loisirs ou/et un animateur à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel et/ou véhicule Communauté de Communes du Grand Châteaudun, si nécessaire : OUI NON
- **Autorise** mon enfant à quitter l'Accueil de Loisirs sans accompagnement : OUI NON

Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

- ①
► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :
- ②
► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :
- ③
► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :

Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

- ①
► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :
- ②
► N° téléphone maison : ► N° téléphone travail : ► N° portable :
- Nom du médecin traitant : ► N° téléphone :

► Le : ► Signature du représentant légal :

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

**Dossier à retourner à : alsh un verre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre
ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr**

Portable : 06 20 99 28 45

Pièces manquantes :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

Cadre réservé à l'Accueil de Loisirs

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

► Nom : Prénom :

► Date de naissance : Age : Garçon Fille

► Nom de l'école où l'enfant est inscrit en septembre 2022 :

► Classe de l'enfant en septembre 2022 :

► **Fréquentation à l'Accueil de Loisirs (cocher les jours retenus) :**

Lundi 10 juillet 2023 semaine mini-camp, inscription obligatoire toute la semaine

Mardi 11 juillet 2023

Mercredi 12 juillet 2023

Jeudi 13 juillet 2023

Lundi 17 juillet 2023

Mardi 18 juillet 2023

Mercredi 19 juillet 2023

Jeudi 20 juillet 2023

Vendredi 21 juillet 2023

Lundi 24 juillet 2023

Mardi 25 juillet 2023

Mercredi 26 juillet 2023

Jeudi 27 juillet 2023

Vendredi 28 juillet 2023

► Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, précisez approximativement :

► L'heure d'arrivée de l'enfant à l'Accueil de Loisirs :

► L'heure de départ de l'enfant à l'Accueil de Loisirs :

► Je m'engage à ce que mon enfant : fréquente l'Accueil de Loisirs les jours cochés ci-dessus.

► Le : ► Signature du représentant légal :

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

REGLEMENT INTERIEUR - ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Période : septembre 2022 à août 2023
Périscolaire (matin/soir) – Mercredi - Vacances

► Généralités

Les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir accueille sur le temps périscolaire (matin/soir), mercredi et extrascolaire les enfants de 3 ans à 11 ans. La CAF et la MSA participent au financement de la structure. Les accueils de loisirs de Brou (« le Jardin des Elfes » et « Brou Juniors »), du Vald'Yerre (« Ile aux enfants »), d'Unverre, de la Bazoches-Gouet et de Cloyes les Trois Rivières (« Les Petites Canailles ») ne sont pas une « garderie », mais une structure qui prend en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans un projet éducatif.

► Inscription

Période extrascolaire (vacances) :

- **A la journée.**
- La priorité des inscriptions est donnée sur une période déterminée aux familles résidents sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun et/ou aux familles dont les enfants sont scolarisés sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun par rapport aux autres familles (familles résidant hors CDC dont les enfants ne sont pas scolarisés sur le territoire de la CDC) soit :
 - **Distribution des dossiers d'inscription « petites vacances » 15 jours** avant la période d'ouverture de l'accueil : priorité pendant les premiers 8 jours aux familles (familles CDC, familles dont les enfants sont scolarisés sur la CDC) puis ouverture à toutes les familles à partir du 9^{ème} jour.
 - **Distribution des dossiers d'inscription « grandes vacances » 1 mois** avant la période d'ouverture de l'accueil : priorité pendant 15 jours aux familles (familles CDC, familles dont les enfants sont scolarisés sur la CDC) puis ouverture à toutes les familles à partir du 16^{ème} jour.
- Ces délais de distribution des dossiers d'inscription peuvent varier selon des conditions particulières. Cette règle de priorité famille s'adaptera aux dates de distribution.

Période périscolaire (matin/soir), mercredi et extrascolaire (vacances) :

- **Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers.**
- **Dossier d'inscription** disponible à l'accueil de loisirs fréquenté, en mairie.
- **Réception des dossiers** : - accueil de loisirs.
- **L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le périscolaire, les accueils de loisirs et l'école de musique.**
- **Les délais de prévenance pour annuler une inscription d'un enfant :**

Les délais de prévenance passent de 48h à 4 jours ouvrés, ce qui laisse plus de temps au directeur de la structure pour informer les familles de la place à nouveau disponible

Mise en place de pénalités financières en cas d'annulation de l'inscription de l'enfant (matin/soir, mercredi, vacances) sans avoir prévenu ou hors délais de prévenance, valable du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 :

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

1^{ère} fois : application de la tarification (tarifs périscolaire et/ou extrascolaire)

Ex : une famille a inscrit son enfant à l'accueil de loisirs Les petites canailles, le mercredi 4 novembre 2020 à une tarification de 13.70 € la journée ; si la famille ne prévient pas dans les 4 jours ouvrés, il sera facturé à la famille le montant de la journée.

2^{ème} fois : application de la tarification (tarifs périscolaire et/ou extrascolaire) + majoration de 100%

Ex : une famille a inscrit son enfant à l'Accueil de loisirs Les petites canailles, le mercredi 16 décembre 2020 à une tarification de 13.70 € la journée ; si la famille ne prévient pas dans les 4 jours ouvrés, il sera facturé à la famille le montant de la journée + la majoration de 100%.

En cas de récidive (3^{ème} fois...), il sera appliqué à nouveau la tarification (tarifs périscolaire et ou extrascolaire) + majoration de 100%. Au 1^{er} septembre de l'année N + 1, le comptage de situations évoquées ci-dessous par famille (annulation de l'inscription de l'enfant sans avoir prévenu ou prévenu hors délais de prévenance) revient à zéro.

- **En cas d'allergies alimentaires (Projet d'Accueil Individualisé transmis par les parents)** et si le prestataire en charge de la fabrication des repas ne peut pas fournir un repas adapté, une réduction de 20 % sera appliquée sur le tarif journée ou sur le tarif journée matin avec repas.

▶ Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations)
- Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1
- Attestation d'assurance responsabilité civile « individuelle » ou « extra-scolaire » (durée de validité 1 an)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)
- Fiche sanitaire de liaison
- Livret de famille
- Décision du tribunal notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- P.A.I. (protocole d'accueil individualisé)

▶ Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié renforcées éventuellement par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dites à risques ou nécessitant une spécificité (activités nautiques, escalades...).

▶ Accueil

Le(s) parent(s), ou autre(s) personne(s) accompagnant l'(les) enfant (s) devront émarger une feuille de présence, le matin et le soir. **Les parents devront signer une décharge, si leur (s) enfant (s) est/sont confié(s) à une tierce personne à la sortie de l'accueil de loisirs.**

▶ Activités extrascolaire

Afin de profiter des différentes sorties et activités particulières, il est impératif d'inscrire votre enfant à l'avance, à l'accueil de loisirs même, le nombre de places étant limité dans le bus et sur le lieu de l'animation.

Pour éviter de pénaliser les groupes d'enfants, il est demandé aux parents :

- D'être ponctuels (veiller aux horaires de départ du bus) ;
- D'avertir le responsable de l'accueil de loisirs en cas de désistement (avant 9 heures) ;
- De respecter les différentes recommandations.

Au cours des divers séjours, des activités extérieures peuvent être improvisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation). Le transport des enfants sur les sorties est assuré par une compagnie privée de bus. En cas de désaccord des familles, celles-ci doivent en avvertir impérativement le responsable de l'accueil de loisirs.

▶ Discipline

Les enfants sont tenus au respect de l'encadrant et des adultes en général et doivent se respecter mutuellement.

Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales seront soumis à l'avis de la commission petite enfance-enfance-jeunesse, par l'intermédiaire de son Vice-président, qui jugera de la gravité des faits. Une exclusion de l'accueil de loisirs pourra être proposée.

ACCUEIL DE LOISIRS BROU JUNIORS

Lieu : salles des sports de Brou

Dossier à retourner à : alsh unverre – 1 rue des sorbiers 28160 Unverre

ou par mail alsh.broujuniors@grandchateaudun.fr

Portable : 06 20 99 28 45

► Tarifs

Le règlement de la participation s'effectuera à réception de la facture, après le séjour, auprès de la trésorerie de Châteaudun. Possibilité de paiement par chèque, espèces (jusqu'à 300 €), carte bancaire et Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Absence : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés. Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Absence le jour d'une sortie exceptionnelle, sans justificatif et sans en avoir prévenu les responsables des Accueils de Loisirs : la Communauté de Communes du Grand Châteaudun se réserve le droit d'appliquer une pénalité. A savoir : montant de la journée x 2.

► Sécurité – Hygiène

En cas de problème de santé, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se chargent de contacter les parents puis le médecin traitant ou les pompiers qui seront amenés à intervenir dans toute urgence. Ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier d'inscription), l'autorisation médicale. Les enfants devront être à jour de leurs vaccins. Le responsable de l'accueil de loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène et de propreté (poux,...). Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du Code des assurances.

► Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle intervient en complément de l'assurance familiale.

► Divers

En cas d'activités « piscine », prévoir des vêtements de bain et une serviette, ainsi que les casquettes (ou chapeaux) ; En cas d'activités nautiques, canoë-kayak, aviron, planche à voile, le test d'aisance aquatique est exigé ; **Les enfants sont quelquefois filmés et/ou photographiés dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs. Une autorisation des parents est requise.**

► Repas

Nous vous rappelons que l'enfant doit avoir pris son petit déjeuner avant de venir à l'accueil de loisirs. Le goûter est fourni et pris à l'accueil de loisirs. Les goûters personnels ne sont pas autorisés. Lors des sorties, des repas froids sont prévus. Le goûter est également fourni et pris à l'accueil de loisirs.

► Je, soussigné (e) : Père Mère Responsable légal de l'enfant

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à :

M'engage à respecter le règlement intérieur et les horaires d'accueil, d'activités et de départ définis pour l'accueil de loisirs.

Le :

Signature (s) du (des) responsables de l'enfant :

Responsable de l'accueil de loisirs :